

Rennes,
Vendredi 20 mai 2016

Vers une réelle gratuité des manuels scolaires

LA RÉGION LANCE SON NOUVEAU DISPOSITIF

Pour faire mieux et s'adapter aux nouvelles pratiques pédagogiques, la Région a remis à plat son aide aux familles pour l'acquisition des manuels scolaires¹. S'inspirant d'expérimentations menées ces dernières années et construit dans la concertation, le détail des nouvelles modalités vient d'être adressé aux établissements et associations de parents d'élèves. Ayant pour objectif la gratuité grâce à une gestion locale et collective des collections, le nouveau dispositif se mettra progressivement en place à partir de la rentrée prochaine. Il fera appel à la pleine implication des associations de parents et des lycées.

Un grand principe : privilégier l'achat collectif des livres par les lycées, associations ou coopératives

Afin de s'adapter à la réalité de fonctionnement du lycée, la Région a voulu un nouveau **dispositif modulable**, qui repose sur une **dotations régionale maximum de 100 € par lycéen** entrant en seconde. Avec l'idée que l'achat collectif des ouvrages permet de réduire les coûts, la Région encourage le **développement de bourses aux livres** dans tous les lycées pour qu'au final, partout en Bretagne, les élèves disposent d'un même service. Un service qui tend vers la gratuité.

Les nouvelles mesures s'adaptent aux **3 cas de figure possibles** :

- **il existe déjà une association structurée qui organise des bourses aux livres** : la Région verse la dotation, équivalente au maximum à 100 € par élève entrant en seconde, directement à l'association.
- **il n'existe pas encore d'association mais le lycée achète les collections de livres** : la Région verse à l'établissement une dotation maximum de 100 € par élève entrant en seconde pour acheter les nouvelles collections. Il s'appuiera sur une association de parents, qui reste à structurer, pour organiser la distribution puis la revente des livres.
- **le lycée n'achète pas les collections et aucune association n'existe** : la Région verse à l'établissement une dotation équivalente à 100 € pour tous les élèves boursiers.

Pour les lycées professionnels : l'achat groupé du 1^{er} équipement et des livres privilégié

Une attention particulière a été portée par la Région aux lycées professionnels dans lesquels, compte tenu de l'éloignement géographique plus important des familles, la structuration d'associations locales est complexe.

La Région encourage les lycées à généraliser l'expérimentation menée avec succès, ces dernières années, auprès de 14 lycées professionnels publics. Elle consiste en l'achat, par l'établissement, de la 1^{re} "caisse à outils" de tous les élèves rentrant en CAP ou Bac pro qui garantit, dès la rentrée, un même niveau d'équipement, de qualité, pour tous les jeunes et à coût moindre. Le dispositif comprend un volet manuels scolaires, dont le coût s'élève, en moyenne, à 50 € par élève.

Une dotation régionale équivalente à 50 € par élève sera donc versée aux établissements qui optent pour la mise en place de l'achat groupé des manuels.

Quelle que soit l'option retenue par l'établissement, en attendant la généralisation des achats groupés dans tous les lycées professionnels, la Région maintient son [dispositif de soutien à l'achat du 1^{er} équipement](#) (qui peut atteindre 300 €).

¹ Depuis 2005, la Région a dédié environ 70 M€ au chéquier (d'une valeur de 60 €) accordé chaque année aux lycéens pour l'achat des manuels scolaires. D'application très variable d'un établissement à l'autre, selon le mode de gestion choisi (existence de bourse aux livres, gestion directe de l'achat des ouvrages par l'établissement...), il a finalement donné lieu, au fur et à mesure des années, à de grandes inégalités face à la gratuité pour les lycéens.